



REUNION N° 4 du 09 avril 2013

Etaient présents : Alain MARTIN, Lucien ROHOU, Pierre TIBURCE, Marie-Fr. Le GALL, Jacques QUEAU, Edouard LAMMER, Joseph MONFORT, Louis CROGUENNEC.

Invitée : Danielle LARHANTEC, adjointe à la Culture, au Patrimoine et à la Communication.

Ordre du jour simplifié, mais questions plus « lourdes ».

NOS LOCAUX

Nous avons appris que les locaux de la Maison de retraite vont se libérer. Nous attendons la fin des travaux en cours et ... les clés.

PROJETS DE DEPLACEMENTS

Inchangés :

On conserve l'idée de visiter à **Guimaec** un parc où circulent des trains miniature.

On continue aussi d'envisager l'**arborétum de Huelgoat** avec repas à 5 km de là, à Berrien.

L'ECHO N° 68

Tirage : 300 ex. Il en reste une vingtaine.

L'ECHO N° 69

Très léger retard dû au fait qu'il a fallu restructurer totalement la maquette pour passer à 16 pages au lieu de 20. Cette modification nous a conduits à ramener le sommaire et l'édito (donc le contenu de la 2 et de la 3) dans la même page. Pour les autres pages, nous avons réduit la police de 11 (parfois 12) à 10 de manière quasiment systématique. Ça passe. Et à quelques lignes près, nous entrons ainsi la même quantité de matière (donc de lecture) que dans la formule à 20 pages. Par contre, cela a demandé beaucoup de temps. D'où un léger retard de 15 jours sur le planning initial, lui-même optimiste.

Débriefing rapide : aucune observation particulière n'est formulée sur cet ECHO nouvelle manière. On continue. Tiré à 250 ex, il est pratiquement épuisé (restent 10 ex)

L'ECHO N° 70 : mi-juin. (avant le « trou » des vacances)

plusieurs sujets sont déjà en place, rédigés pour certains :

- Le second volet du « galérien » Jacques Quéau sur le PBP (Lucien)
- L'évêque-académicien du Coëtlosquet (Alain)
- Le chantier du PN de la Gare que nous suivons au caméscope (Alain)
- Un article en breton de job (sujet à définir, peut-être les chutes d'avions)
- Edito en 2 avec sommaire et mentions légales (idem 69)
- Mots croisés et ½ page dispo en 15

Le 71 : **vers le 15 sept.** (après la rentrée et si possible avant le forum des associations)

Le 72 : **vers le 15 décembre.** (avant les fêtes de Noël)

L'AVENIR de L'ECHO

Rien de changé depuis la dernière réunion. Même constat, mêmes souhaits quant aux partenariats.

Nos réserves comportent notamment :

Les feux de Saint Jean. Le moulin de Kerrac'h. Le Logis Pleybérien (qui pourrait faire l'objet d'un film). Le taupin. Jacques Quéau au Paris-Brest-Paris (volet N° 2). François Bourlès à Bruluec. Le dossier Perper (à compléter).

Et quelques autres sujets dont des chutes d'avions au cours de la seconde guerre mondiale dans la région. (St Thégonnec, Coat Conval et le Cloître)

Notre appellation PLEYBER-PATRIMOINE:

Retenu lors de notre création, ce nom était parfaitement adapté à nos activités de l'époque. Depuis tout est allé très vite. Nous avons diversifié nos actions et nous sommes largement sortis des limites de Pleyber. Par ailleurs, des confusions peuvent naître dans les esprits du fait du seul terme de « Patrimoine ».

Alain Martin a présenté les grandes lignes d'une méthode inspirée de son expérience en ce domaine. L'appellation à venir doit nous permettre d'aller partout en Bretagne ou même ailleurs. Nous gardons « Pleyber Patrimoine » comme sous titre pour gérer les éléments concrets en notre possession comme le legs d'archives dit « de René Faujour ».

RECHERCHE d'une NOUVELLE APPELLATION

Méthodologie rapide

Echapper à 2 écueils :

- La confusion avec d'autres appellations voisines comportant « Pleyber » et « Patrimoine »,
Donc éviter les deux mots, séparés ou associés.
- L'enfermement dans un quelconque périmètre géographique limitant notre zone d'action.
Donc, éviter de placer des bornes et de tracer une frontière trop étroite.
Bien sûr, une appellation étroite n'empêcherait pas d'agir, même en dehors de la zone définie, mais elle serait source d'incompréhension pour le public, surtout si les débordements se répétaient.

Plutôt rechercher en direction de :

- Un mot (2 maxi) inspirés de « histoire », « patrimoine » ou « mémoire », voire des trois à la fois car chacun d'eux pris isolément est trop restrictif.
- Un terme simple, de préférence bref, facile à prononcer, très mémorisable, que l'on intègre et que l'on restitue sans difficulté. Eviter par conséquent les formules ésotériques ou celles qui pèchent par excès d'intellectualisme. Le « jus de crâne » n'est pas nécessaire dans la recherche d'une bonne formule, du bon mot.
Français ou breton, peu importe pourvu qu'il nous évite les deux écueils ci-dessus et qu'il ne nous oblige pas à nous torturer les méninges pour nous en rappeler ou à nous tordre la langue pour le prononcer.

Illustrations :

Dans notre sphère d'activité, «DASTUM» («récolter, collecter») est génial. Même pour les non bretonnants qui n'en comprennent pas le sens. Facile à intégrer et à restituer.

On a encore «EMZAV». Ce mouvement breton s'est inspiré d'un verbe signifiant «se (re)lever». Il dit tout.

«Bleun Brug» (Fleur de bruyère). L'abbé Perrot était en avance sur son temps. Expression forte et très facilement assimilable. Un club d'anciens de Tressignaux l'a froidement repris. On aurait tort de se gêner !..

«Torr penn» a été retenu par un groupe musical breton. Bien vu.

«Diwan» (germer, sortir de terre). Excellent.

Les mouvements fortement impliqués dans la culture bretonne ou la tradition, politiques, culturels ou sportifs, apportent une foule d'exemples. Plus ou moins heureux :

«Gouren». (et ses déclinaisons locales) Rien à dire.

«Redadeg evit ar brezhoneg». Gast ... faut prendre son élan !

Mais enfin, convenons-en avec modestie, ce n'est pas pire que :

«Section Patrimoine de l'Association Sportive et Culturelle de Pleyber-Christ».

On a «fait avec» pendant 17 ans, mais depuis on a arrêté de boire !

Eviter les sigles, (qu'on laissera aux partis politiques et aux clubs sportifs) sauf dans un cas : lorsqu'ils permettent de palier l'erreur d'une appellation initialement trop longue.

Exemple : « Festival Interceltique de Lorient ». Ringard. Dites « FIL », ça change tout. Le terme « FIL » renforce le sentiment de lien entre les Nations celtes. Involontaire, peut-être, mais belle pirouette de communication !..

Puisqu'on est à Lorient, le même bonhomme, Polig Monjarret, est à l'origine du «Kan ar Bobl» (ça sonne bien, on retient) et de «Bodadeg ar sonerion» (quasiment imprononçable, alors on dit « B.A.S »)

Voilà pour les quelques grandes règles à respecter si nous voulons aboutir.

Concrètement

Quelques propositions nous ont déjà été adressées. Nous attendons la suite.

Toutes les idées, même en apparence farfelues, sont les bienvenues.

D'une boutade jaillit parfois la solution.

N'ayez aucun complexe. Notez vos idées avant de les oublier.

Le moment venu, nous réunirons le bureau pour un premier « brainstorming » afin d'exploiter les idées formulées et d'effectuer un premier tri sur la base d'une analyse « le pour » / « le contre ».

Au besoin, le bureau se réunira de nouveau pour affiner l'analyse avec un peu de recul.

Nous ferons part des résultats en réunion plénière.

Trois hypothèses peuvent se présenter :

1) Nous n'avons rien de bon. Nous relançons la consultation.

Hypothèse peu vraisemblable.

2) Plusieurs formules arrivent en concurrence serrée.

Dans ce cas, on envisage une mise aux voix.

3) Une appellation se dégage très nettement comme étant la meilleure.

Auquel cas, nous l'adoptons sans autre forme de procès.

Mise en place d'une structure de gestion des éléments du Patrimoine

Sujet mis en sommeil peu avant le départ de Julie. Mais qu'il faut réveiller, car des problèmes risquent de surgir à terme si le dossier n'est pas finalisé.

Nous avons les bases techniques et juridiques d'une solution. Il reste à les faire valider par les divers acteurs du Patrimoine. Car nous ne voulons pas vivre éternellement sur les bases d'une présomption de propriété découlant de la possession (art. 2279 du Code Civil).

Nous ne pourrions gérer avec sérénité ces archives, documents, photos anciennes, films et autres éléments du Patrimoine local que si nous sommes assurés d'être à l'abri d'éventuelles velléités plus ou moins fondées. (Plutôt moins que plus).

Il convient que le statut juridique de tous ces objets soit défini une fois pour toutes, afin que nous puissions nous comporter comme **un vrai fonds de dépôt, de gestion et de prêt**, capable d'apporter aux nouveaux déposants les garanties qu'ils sont légitimement en droit d'attendre. Et aux emprunteurs l'assurance que nous ne sommes pas en train de mettre à leur disposition des objets dont nous ignorons en fait qui en est le propriétaire. Vouloir gérer des biens en « errance » comme s'ils nous appartenaient relève sinon de l'inconscience, du moins de l'imprudence.

Certes, il nous a été demandé de nous en charger, au nom de notre « savoir-faire ». C'est bien aimable, mais si l'on excepte un PV de réunion le 08 mars 2011 en mairie (il y a 2 ans !..) tout ceci est demeuré verbal. Donc informel et juridiquement indéfendable en cas de problème.

Danielle, consultée sur ce point, est d'accord de relancer avec nous la réflexion déjà engagée et de la reprendre là où nous nous étions arrêtés. C'est-à-dire à notre réunion avortée du 29 mars 2011 qui devait aboutir à une formalisation des choses. Avec, à la clé, la réponse à une question de bon sens : création d'une structure de gestion nouvelle ou utilisation du moule juridique de Pleyber-Patrimoine pour la collecte, la conservation et la gestion des éléments de la mémoire locale ?

A voir avant l'été si tous nos chantiers en cours nous en laissent le temps !..

Prochaine réunion plénière :

Sauf modification :

Le 14 mai 2013 à 19 h 00 au Pors Ruz.

Merci de penser à vos propositions pour la nouvelle appellation. Le « pot commun » est ouvert.

Quelques propositions ont été avancées telles : « Mémoire d'hier et d'aujourd'hui » (Edouard) « Vivement hier » ou « gwech all » (Alain, parmi 20 propositions), « Chelguen » ou « bro chelguen » (Lucien), « Mémoire du passé et à venir » (MF) « Gwech all gozh » (Joseph) « Styvell » (Louis) ou « Breizh Iber » (Odile).

Vous pouvez encore jeter, la cour n'est pas pleine !..

Dépouillement le 14 mai. (voir procédure ci-dessus au chap. « concrètement »).